Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 105 (1954)

Heft: 12

Nachruf: Nekrologe = Nos morts

Autor: P.K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

11

Otto Ruefli, inspecteur forestier à Sion

Il nous a quittés brusquement, en pleine activité. La veille encore il s'était rendu en forêt. Ce même soir, après une journée de travail au bureau, il avait comme de coutume, rejoint des amis. C'est alors qu'il fut pris d'un malaise. Il en reconnut immédiatement la gravité puisqu'il réclama lui-même un médecin. Il perdit bientôt connaissance et expirait deux jours plus tard sans être revenu



à lui. Il souffrait d'une trop forte pression sanguine et le savait. Mais jamais il ne pensait que sa fin fût si proche. Tout dernièrement encore il avait parlé, en s'en réjouissant, des loisirs que lui procurerait la retraite qu'il devait prendre dans trois ans.

Otto Ruefli était originaire de Granges près de Soleure et c'est dans ce canton qu'il fit ses études primaires et secondaires. Le désir d'apprendre le français l'avait toutefois déjà dans sa jeunesse conduit en Valais où il suivit pendant deux ans les cours au collège de St-Maurice. A la sortie de l'école forestière de Zurich il fit son stage à Flims, Bienne et Berne. Au moment où il obtint son brevet d'éligibilité, le Valais portait le nombre de ses arrondissements de six à dix. Il postule un de ces nouveaux postes et le 7 août 1920 le Conseil d'Etat lui confie le sixième arrondissement, situé entre Sion et Martigny. Il conservera cette fonction, avec quelques modifications dans les limites, le reste de sa vie, c'est-à-dire pendant 34 ans.

Quand M. Ruefli arriva en Valais, il trouva ce canton en pleine évolution économique. La diminution de la surface des arrondissements permettait enfin aux inspecteurs forestiers de s'occuper plus intensivement de leurs forêts. C'est à cette époque que l'aménagement fut mis en chantier. Sous sa direction, toutes les forêts de son ressort furent dénombrées et les plans définitifs établis. En Valais, un point délicat a toujours été l'introduction dans l'aménagement d'une réglementation des produits accessoires. Par son savoir-faire et sa fermeté, il réussit à supprimer bien des abus. Il savait se montrer énergique envers les administrations communales et ses décisions une fois prises étaient définitives. M. Ruefli voua également tous ses soins aux martelages des coupes sans se laisser rebuter par les marches fatigantes que ces opérations exigent dans les régions de montagne. Mais c'est le développement du réseau routier qui fut sa préoccupation principale. Et ici son nom restera à jamais attaché à deux grandes réalisations qu'il venait d'achever quand la mort le surprit. L'une est la route de Derborence, route hardie s'il en fut, qui s'insinue dans les gorges de la Lizerne en 800 mètres de tunnels et galeries. Oeuvre éminemment utile qui permet de tirer profit des réserves séculaires de bois qui s'accumulaient dans des forêts restées vierges. L'autre est la route du Rawil avec ses dix kilomètres construits en deux ans. Les camions sillonnent aujourd'hui les beaux massifs forestiers de la vallée de la Lienne autrefois inaccessibles et partant inexploitables.

Otto Ruefli était fils unique et avait perdu son père très jeune. Il resta célibataire et avait une profonde vénération pour sa mère qui mourut à un âge avancé. De caractère ouvert et franc, il était très fidèle à ses amitiés. Individualiste, il détestait les foules et participait peu à la vie des sociétés locales. Il suivait par contre avec intérêt les événements journaliers et par une lecture régulière et attentive des journaux était toujours bien renseigné. Il avait la passion des beaux livres et s'était constitué au cours des ans une bibliothèque de réelle valeur.

Otto Ruefli s'est éteint dans sa 63° année. Sa dépouille mortelle a été ramenée dans sa commune d'origine. Il repose maintenant, loin de nous, dans sa terre natale. Une cérémonie religieuse eut lieu à Sion avant son départ. Le long cortège d'amis et de connaissances qui lui rendit les derniers honneurs fut un témoignage émouvant de l'estime que cet homme de cœur s'était acquise dans sa patrie d'adoption.

P. K.

P. Kuntschen

BÜCHERBESPRECHUNGEN · COMPTE RENDU DES LIVRES

Der

«Bericht der Arbeitsgruppe von Experten in Flurbereinigungsfragen»,

als Sonderdruck aus Heft 8 und 9, 1954, «Schweizerische Landwirtschaftliche Monatshefte» (24 Seiten), faßt die Expertenberichte der FAO über die Grundzüge der Güterzusammenlegung in Frankreich, Holland, Schweden und der Schweiz zusammen. Allgemein wird die Dringlichkeit der Zusammenlegungen